
CONFERENCE PARLEMENTAIRE SUR L'OMC

Organisée conjointement par l'Union interparlementaire et le Parlement européen

Trente-quatrième session du Comité de pilotage

1^{er} octobre 2015, Siège de l'UIP, Genève

DECLARATION

Alors que doit se tenir dans quelques semaines la dixième Conférence ministérielle de l'OMC, nous soulignons l'importance de l'obtention de résultats concrets à Nairobi. Nous exhortons toutes les parties à remobiliser leur énergie pour faire avancer le processus de négociation. Il est essentiel de conclure le Cycle de Doha qui dure depuis des années pour qu'enfin puisse être rempli son mandat de développement.

Nous soulignons qu'il importe particulièrement de tenir pleinement compte, dans le processus de négociation, des besoins et des intérêts singuliers des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés. Nous soulignons l'impératif de veiller à ce que le principe de traitement spécial et différencié pour ces pays fasse partie intégrante de tous les niveaux de négociation.

En notre qualité de parlementaires chargés d'assurer le contrôle des négociations commerciales internationales et de suivre de près la mise en œuvre des engagements pris par nos gouvernements respectifs, nous réaffirmons notre conviction qu'il n'est pas envisageable que la promesse du Paquet de Bali ne soit pas tenue.

Conscient du travail qui a été accompli en lien avec l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE) conclu à Bali, le Comité de pilotage appelle à la ratification rapide de cet Accord de sorte qu'il puisse entrer en vigueur avant la dixième Conférence ministérielle. Les parlements ont un rôle essentiel à jouer à cet égard. En effet, de la rapidité de leur action pour ratifier l'Accord dépend la possibilité pour tous les pays – et en particulier les moins avancés – de profiter des gains attendus de la croissance des échanges et de l'augmentation des investissements directs étrangers.

En améliorant la transparence et la sécurité juridique et en réduisant les coûts administratifs et la durée des procédures douanières, l'AFE devrait permettre à toutes les parties de profiter pleinement des opportunités liées à la prédominance croissante des chaînes d'approvisionnement régionales et mondiales et de tirer profit de l'ouverture des marchés. Afin d'aider les pays en développement et les pays les moins avancés à déterminer leurs propres priorités, l'OMC a mis en place le Mécanisme pour l'AFE qui a commencé à fonctionner en 2014. Nous saluons cette initiative tout en appelant les Membres de l'OMC à fournir fonds et assistance à ce Mécanisme en temps voulu et à hauteur de leurs engagements.

Nous réitérons notre appel aux Membres de l'OMC à accroître la légitimité démocratique de l'Organisation en renforçant sa dimension parlementaire. A cet égard, nous considérons qu'il est indispensable de veiller à ce que les parlementaires aient un plus large accès aux salles de négociations commerciales et soient associés à la formulation, au suivi et à la mise en œuvre des décisions de l'OMC, et de veiller à ce que les politiques commerciales soient correctement examinées dans l'intérêt des citoyens.